



# Charte de bonne conduite



## Cette charte s'adresse à tous les membres du réseau, qu'ils soient salariés ou non, adhérents ou non

La charte est un document de référence à laquelle chacun se rapporte pour prévenir des possibles dérapages ou conduites déviantes. Elle définit des limites claires sur les comportements à adopter au sein du réseau et précise les sanctions qui peuvent découler du non-respect des règles. Cette charte n'exclut pas la nécessité de faire preuve de discernement, mais nous aide à agir de manière respectueuse. En cas de doute sur l'observation d'une attitude qui semble inadéquate, les membres de l'association peuvent consulter les personnes référentes qui ont, de fait, une responsabilité supplémentaire et se doivent d'avoir un comportement exemplaire.

>> Nous avons tous le droit d'être traités avec respect et courtoisie et le devoir de traiter les autres de la même manière.

### Rappel des valeurs fondamentales de l'ARRA<sup>2</sup>

- CONFIANCE
- COOPÉRATION
- RESPECT
- BIENVEILLANCE
- INTÉGRITÉ
- ÉCOUTE
- PARTAGE
- MUTUALISATION
- HONNÊTETÉ
- RESPONSABILITÉ
- SOLIDARITÉ

Pour maintenir un cadre de travail protecteur et épanouissant, dans le respect des personnes et des bonnes conditions de travail, nous devons tous avoir un comportement professionnel, raisonnable, adapté et respectueux les uns envers les autres. Chacun doit adopter une attitude responsable lors de nos échanges et s'abstenir de toute conduite physique, verbale et psychologique qui porte atteinte à l'intégrité de la personne.



## Lors de mes échanges à l'ARRA<sup>2</sup>, je m'engage à :

- Adhérer aux valeurs fondamentales de l'ARRA<sup>2</sup>
- Me conduire en adulte responsable et véhiculer une image positive de l'association
- Rester sensible aux croyances personnelles et aux différences culturelles
- Respecter les opinions et envies d'autrui, sans imposer les miennes, quel que soit le contexte lié au travail. Celles-ci ne doivent pas être invoquées pour convaincre, ni manipuler
- Porter la responsabilité de mes paroles et de mes actes, où que je sois, y compris en visioconférence
- Contrôler ma consommation d'alcool, s'il y en a, en tenant compte du cadre fixé par la loi et surtout en veillant à ce qu'elle n'altère pas mon comportement ou mon jugement
- Rester conscient et à l'écoute de la manière dont mon comportement peut être perçu par les autres
- Tenir des propos respectueux et bienveillants et être à l'écoute de la parole d'autrui
- Éviter d'aborder des sujets pouvant s'avérer sensibles et être considérés comme choquants ou même offensants pour mon interlocuteur
- Proscrire tout acte, parole ou geste déplacé ou discriminatoire envers une personne en raison, notamment, de son origine, de son sexe, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique
- S'assurer du consentement lors de mes interactions avec autrui et vérifier que j'ai l'accord de la personne
- Agir et m'exprimer en cas de dérive, si je me sens choqué ou offensé ou si je suis témoin d'une dérive

## Je préviens, j'agis et je signale les incidents...

La mise en place d'une charte a pour but de protéger mais aussi de rendre accessible et de simplifier les démarches dans le cas d'un contrevenant. Les personnes référentes et approuvées par les membres du Conseil d'Administration, pourront être contactées par téléphone ou par mél et intervenir pour soutenir et protéger la personne concernée par la situation. Elle sera informée de ses droits et mise en lien avec les services spécialisés, médecine et psychologue du travail, associations d'aide aux victimes.

Elle pourra accompagner sa déclaration d'un dépôt de plainte et d'une demande de protection fonctionnelle.

### Les contacts utiles

Référent ARRA<sup>2</sup> :  
[solidarite@arraa.org](mailto:solidarite@arraa.org)

Médecine du travail :  
09 70 80 30 42 / [grenoble@alpes-sante-travail.org](mailto:grenoble@alpes-sante-travail.org)

France Victimes  
01 41 83 42 00 / [victimes@116006.fr](mailto:victimes@116006.fr)

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles :  
09 78 08 47 48 / [cidff.contact@cidff-id.fr](mailto:cidff.contact@cidff-id.fr)

Service Public : [www.service-public.fr/cmi](http://www.service-public.fr/cmi)